

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011
COMPTE RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Madeleine VEILLAS, Daniel CHALOT, Patrick MOUSSE, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Gérard REBOULET, Jean-Yves MOISSONNIER, Cyril EPINAT

ABSENT(E/S) EXCUSÉ(E/S) : Jean Michel BRISSAY-CHATRE, Nicolas OSSEDAT.

POUVOIR(S) :

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite aux diverses demandes parvenues en mairie et après les avoir étudiées, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 80 euros à l'Amicale des Boules du Château et une subvention de 50 euros aux Restaurants du Cœur, antenne de la Loire.

**ETUDE DE ZONAGE ASSAINISSEMENT /
APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Suite à l'enquête publique relative à l'étude de zonage d'assainissement qui s'est déroulée dernièrement sur notre commune, le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

**NOUVELLE STATION D'ÉPURATION / LIGNE DE TRÉSORERIE DE 500 000
EUROS
CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR**

Suite à la consultation des banques pour la contraction d'une ligne de trésorerie permettant d'assurer le financement des travaux relatifs à la construction de la nouvelle station d'épuration, le crédit mutuel a été retenu à l'unanimité par le conseil municipal.

**NOUVELLE STATION D'ÉPURATION / TRAVAUX SUR RESEAUX
DOSSIER DE CONSULTATION**

Le maire informe le conseil municipal, qu'après discussion avec le bureau d'études PVI et Madame Tournon du conseil général il a été décidé de ne faire qu'un dossier de consultation des entreprises comprenant 3 lots. Le conseil municipal valide cette décision qui n'a par ailleurs aucune incidence.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA C.N.R.A.C.L.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2012 et pour une nouvelle période de trois ans, de la convention avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales relative à la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux.

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

La loi de finances 2010 impose aux collectivités de remplacer la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement. Le conseil municipal instaure donc cette taxe à compter du 1^{er} mars 2012 en maintenant à l'unanimité le taux de 5% qui était appliqué à la TLE, pour une durée de trois ans modifiable chaque année. Le conseil municipal pourra revenir l'an prochain sur ce taux si la nouvelle formule s'avérait trop pénalisante (Taxe réglée une seule fois, comme par le passé, par toute personne ayant construit ou réhabilité une habitation. Le montant est basé sur la surface.)

FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal autorise le maire à prendre une décision modificative pour permettre d'ajuster certains comptes par diverses écritures comptables et d'approvisionner les comptes relatifs au FNGIR.

PISCINE / BILAN DE LA SAISON 2011

Madame RICHARD, Adjointe au Maire et responsable de la piscine dresse le bilan de la saison dernière. Comme chaque année il ressort que l'activité est directement liée aux conditions météorologiques et que l'installation reste très appréciée en cas de beau temps.

CLSH

Suite à la demande du CLSH, le conseil municipal autorise l'utilisation d'une salle de classe de l'école publique par cette structure. Une convention d'utilisation règlementant cette utilisation sera signée entre les différents partenaires : CLSH, CCPU et COMMUNE.

CAMPING MUNICIPAL

L'activité du camping municipal étant directement liée aux conditions météorologiques, les gérants sont loin d'avoir réalisé la saison escomptée. Prenant en compte cette situation le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas solliciter le loyer camping du mois de juillet particulièrement mauvais cette année.

INTERRUPTION DES TRAVAUX ENTREPRIS SUR LES PONTS AU LIEU DIT LA PILONCHERIE / LES GADAILLERES

Ces travaux de réhabilitation ont été entrepris avec les communes de la Tuilière et de Saint Priest La Prugne . En effet, ces 2 ouvrages se situent sur les limites des 3 communes.

Ces travaux ont été interrompus suite à une intervention de la police de l'eau. Le Maire explique au conseil municipal qu'en cas de nouvelle poursuite au pénal il quitterait ses fonctions. Le Maire a en effet déjà eu de nombreux problèmes concernant sur le sujet et estime qu'il ne peut être en permanence inquiet tant sur le plan personnel que sur le plan municipal (arrêté de mise en demeure préfectoral, procureur de la république ...)

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Les travaux rue Renée Cassin (aux HLM) commencent début 2012 : 8 logements

Les travaux rue de Vichy commencent au printemps 2012 : 12 logements. Le Maire présente le projet au conseil municipal.

MAISON D'ENFANTS DE LA BRUYERE

Le maire informe l'assemblée de ses contacts avec le directeur de la structure basée à LYON. D'importants travaux de réhabilitation et d'aménagement vont être réalisés courant 2012. Les permis de construire ont été déposés.

QUESTIONS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Présentation « officielle » de la nouvelle configuration du bourg le 09 décembre à 11h00
- L'amicale des parents d'élèves de l'école publique invite les élus au loto du 27 novembre
- Intercommunalité : un point est fait sur la réforme
- Maison de retraite : un point est fait sur l'avancement du projet

La séance est levée à 23h30